

Le 13 octobre 2016

Objet : Demande d'accès n° 2016-09-134 – Lettre réponse

Monsieur,

Nous donnons suite à votre demande, reçue le 30 septembre dernier, concernant les plaintes relatives au chemin forestier d'Immeuble des Monts à Stoneham-et-Tewkesbury.

Les documents suivants sont accessibles et joints à la présente. Il s'agit de :

- 1- Courriel du 26 août 2016 et pièce jointe, 2 pages;
- 2- Courriel du 21 septembre 2016 et pièces jointes, 9 pages;
- 3- Courriel du 26 septembre 2016, 2 pages.

Nous vous informons que, dans certains documents, des renseignements ont été masqués en vertu des articles 53 et 54 de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels (RLRQ, chapitre A-2.1).

Conformément à l'article 51 de la Loi, nous vous informons que vous pouvez demander la révision de cette décision auprès de la Commission d'accès à l'information. Vous trouverez en pièce jointe une note explicative concernant l'exercice de ce recours ainsi qu'une copie des articles précités de la Loi.

Si vous désirez des renseignements supplémentaires, vous pouvez vous adresser à M. Enrique Alvarenga, analyste responsable de votre dossier, à l'adresse courriel enrique.alvarenga@mddelcc.gouv.qc.ca en mentionnant le numéro de votre dossier en objet.

Veuillez agréer, Monsieur, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

La directrice

ORIGINAL SIGNÉ PAR

Pascale Porlier

p. j. (5)

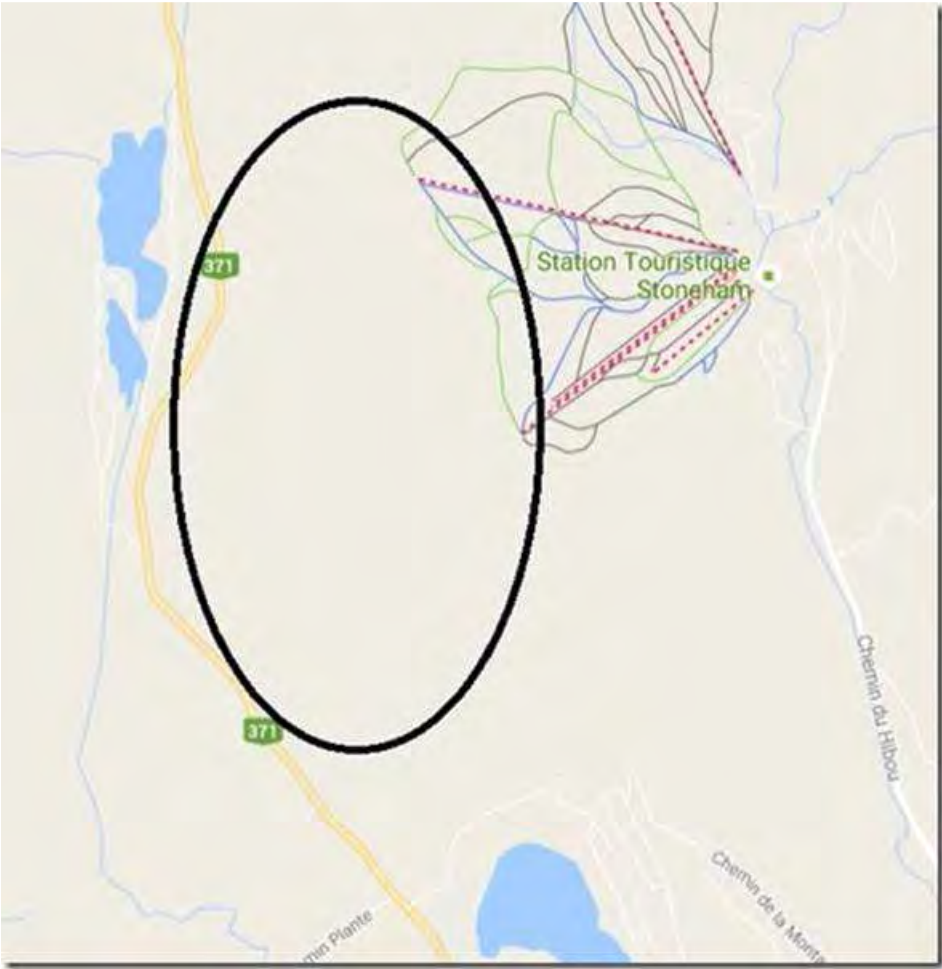
c. c. M. Jeannot Villeneuve, répondant en accès à l'information
Direction régionale de la Capitale-Nationale et de Chaudière-Appalaches

Non visé

De : 53-54
Envoyé : 26 août 2016 16:10
À : Bouchard, Alain <alain.bouchard2@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : Article du journal et localisation

<http://www.quebechebdo.com/Actualit%C3%A9s/2016-07-03/article-4574715/Faire-du-lac-Delage-une-destination-velo-quatre-saisons/1>

Voilà, c'est à l'ouest de la Station de ski et à l'est de la route 371. Le même secteur que le développement Sophia.



Non visé

De : 53-54
Envoyé : 21 septembre 2016 09:15
À : Ramsay Houle, Thalie <Thalie.RamsayHoule@mddelcc.gouv.qc.ca>
Objet : photos et carte du secteur Trois-Petits-Lacs

Bonjour,

Voici les informations que j'ai reçues d'un citoyen du secteur (photos et carte).

53-54















Ch. des Trois-Lacs



LABRECQUE

Non visé

Objet:

TR: Signalement / plainte - travaux forestiers à Stoneham

De : 53-54

Envoyé : 26 septembre 2016 11:37

À : Internet DR03 <dr03@mddelcc.gouv.qc.ca>

Objet : Signalement / plainte

Madame, monsieur,

Je veux par la présente faire un signalement / une plainte par rapport à des travaux forestiers qui se déroulent actuellement à Stoneham.

Ces dernières semaines, la compagnie "Immeuble des Monts" a fait un chemin forestier sur ses lots (1-828-437, 1-828-439, 1-828-440) derrière le centre de ski de Stoneham. Nul doute que le propriétaire-promoteur (monsieur Christian Déry) a reçu l'autorisation de la municipalité de Stoneham pour faire ces travaux, et ceci sûrement sur production de devis conformes à la loi. Ce nouveau chemin forestier me semble cependant excéder la longueur d'un km, donc devrait aussi avoir obtenu un certificat d'autorisation du MDDLCC. Est-ce que cela a été le cas ?

Le chemin forestier dont il est question ci-haut constitue un nouvel embranchement d'un autre chemin forestier ouvert par une compagnie forestière des Cantons-de-l'Est (Champigny et frères) en 2014. A ce moment, cette compagnie forestière avait en effet créé un chemin de la route 371 jusqu'au sommet Ouest du centre de ski de Stoneham, soit d'abord à travers ses lots 1-828-438 et 1-827-328 puis, à travers les lots identifiés dans le 1^e paragraphe. Ce chemin (et ces lots) a ensuite été rapidement vendu et transformé dans sa 1^e moitié en une allée d'accès au bénéfice du projet domiciliaire des "Domaines de Sophia" (lesdomainesdesophia.com). Ce chemin était initialement d'une longueur nettement supérieure à 1km. Cette compagnie avait-elle obtenu un certificat d'autorisation du MDDLCC ?

Non visé

Les travaux qui se déroulent actuellement dans notre territoire le sont sur des lots de très grandes valeurs et impliquent une compagnie qui est elle-même la plus importante propriétaire-foncière des Cantons-Unis-de-Stoneham-et-Tewkesbury. D'importantes sommes financières sont en jeu et tout se déroule rapidement étant donné la date limite du 20 octobre fixée par la CMQ pour de tels travaux.

53-54

Notre association est un organisme communautaire voué à la protection de l'environnement et n'est nullement en conflit d'intérêt avec les projets ou les personnes identifiées ci-haut.

Je vous remercie de la considération que vous porterez à ce signalement !

53-54